



## Approbation par l'Assemblée Générale Mixte du transfert de la cotation des titres de la société ASK d'Euronext vers Alternext

Réunis en Assemblée Générale Mixte le 19 mai 2016, les actionnaires d'**ASK (Euronext Paris - FR0011980077 - ASK)**, spécialiste des solutions "sans-contact" sécurisées destinées aux marchés de l'Identité et du Transport, ont approuvé, aux termes de la première résolution, le transfert de la cotation des actions ASK du marché réglementé d'Euronext vers le marché multilatéral de négociations Alternext, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier.

### ► Raisons et modalités du transfert

Ce transfert permettrait à ASK d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, celui-ci bénéficiant d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME, en allégeant ses obligations réglementaires par rapport à celles applicables sur le marché réglementé d'Euronext. Le transfert sur Alternext devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la société et diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sous réserve de l'accord du Conseil d'Euronext Paris, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations sur le marché Alternext à Paris des actions existantes de la société, sans émission d'actions nouvelles.

### ► Principales conséquences pour les actionnaires

Conformément à la réglementation en vigueur, ASK rappelle à ses actionnaires les conséquences possibles d'un tel transfert :

#### ▪ **En termes de protection des actionnaires minoritaires :**

- la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- par ailleurs, les sociétés cotées sur Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
- cependant, conformément aux dispositions légales, ASK restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

#### ▪ **En matière d'information financière périodique, des obligations allégées en termes d'information financière, parmi celles-ci, et sans en prétendre à l'exhaustivité :**

- allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à 4 mois suivant la clôture du semestre ;
- dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;



- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. Cependant, les comptes étant aujourd'hui établis selon le référentiel comptable IFRS et dans un objectif de transparence auprès des investisseurs et de ses actionnaires, ASK a choisi de maintenir l'application des normes IFRS.

S'agissant d'un marché non réglementé, il pourrait résulter du transfert sur Alternext une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation d'ASK sur Euronext. Ledit transfert pourrait également conduire à la vente, par certains investisseurs privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, de leurs titres ASK.

Enfin, ASK entend continuer de délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

A ce titre, ASK entend continuer à publier ses chiffres d'affaires trimestriels non audités dans un délai de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre.

Les codes d'identification des titres ASK resteront inchangés. Par ailleurs, l'action ASK restera éligible au PEA et au PEA-PME.

#### ► **Calendrier indicatif**

<b>23 mars 2016</b>	Communiqué de presse informant le public du projet de transfert qui sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
<b>19 mai 2016</b>	Approbation de l'Assemblée Générale Mixte se prononçant notamment sur le transfert vers Alternext
<b>25 mai 2016</b>	Information relative à la décision définitive de transfert (2 <sup>nd</sup> communiqué de presse)
<b>Au plus tôt le 20 juillet 2016</b>	Décision d'admission des actions sur Alternext par Euronext Paris Radiation des actions du marché réglementé et première cotation sur Alternext

#### ► **Prochaine publication financière**

Publication	Date
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2016	<b>26 juillet 2016</b>

Cette date est donnée à titre indicatif, elle est susceptible d'être modifiée si nécessaire. Toutes les publications ont lieu après la clôture des marchés d'Euronext.

#### **A propos d'ASK**

ASK est le spécialiste des solutions "sans-contact" sécurisées à destination des applications sensibles liées aux individus. ASK a développé une technologie brevetée basée sur un procédé unique d'impression argentique, permettant d'apporter une véritable réponse aux enjeux de sécurité et de fiabilité des marchés de l'identité et du transport. ASK propose ainsi une gamme complète de solutions "sans-contact" (cartes, inlays -couverture électronique et antenne embarquée- pour les passeports et autres documents d'identité, tickets, terminaux, logiciels) et les services de personnalisation associés.

Grâce à sa technologie innovante et à son organisation mondiale (unités de fabrication en Europe -France-, Asie -Chine-, et aux Etats-Unis), ASK est aujourd'hui l'acteur de référence du "sans-contact" sécurisé pour les marchés de l'identité (e-ID) et du Transport. En e-ID, ASK accompagne depuis 2006 les déploiements les plus exigeants, fournissant notamment les inlays pour les passeports américains, britanniques, français, belges, israéliens et philippins. Sur le marché du Transport, ASK affirme son leadership depuis 2001 et accompagne plus de 100 villes dans 27 pays, dont Atlanta, Chicago, Londres, Mexico, Miami, Paris, Singapour ou encore Sydney.



**ASK**  
**LISTED**  
**EURONEXT**

Libellé : ASK  
Code ISIN : FR0011980077  
Code mnémonique : ASK  
Nombre d'actions composant le capital social : 8 850 181

Plus d'informations sur [ASK-Contactless.com](http://ASK-Contactless.com)

### Contacts

<b>ASK</b> <b>Directeur Général</b> Julien Zuccarelli Tél.: +33 (0)4 97 21 48 56 <a href="mailto:ask@actus.fr">ask@actus.fr</a>	<b>ACTUS finance &amp; communication</b> <b>Relation investisseurs</b> Mathieu Omnes Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92 <a href="mailto:momnes@actus.fr">momnes@actus.fr</a>	<b>ACTUS finance &amp; communication</b> <b>Relation presse</b> Jean-Michel Marmillon Tél. : +33 (0)1 53 67 36 73 <a href="mailto:jmmarmillon@actus.fr">jmmarmillon@actus.fr</a>
---	---	--